



AVIS AU PUBLIC

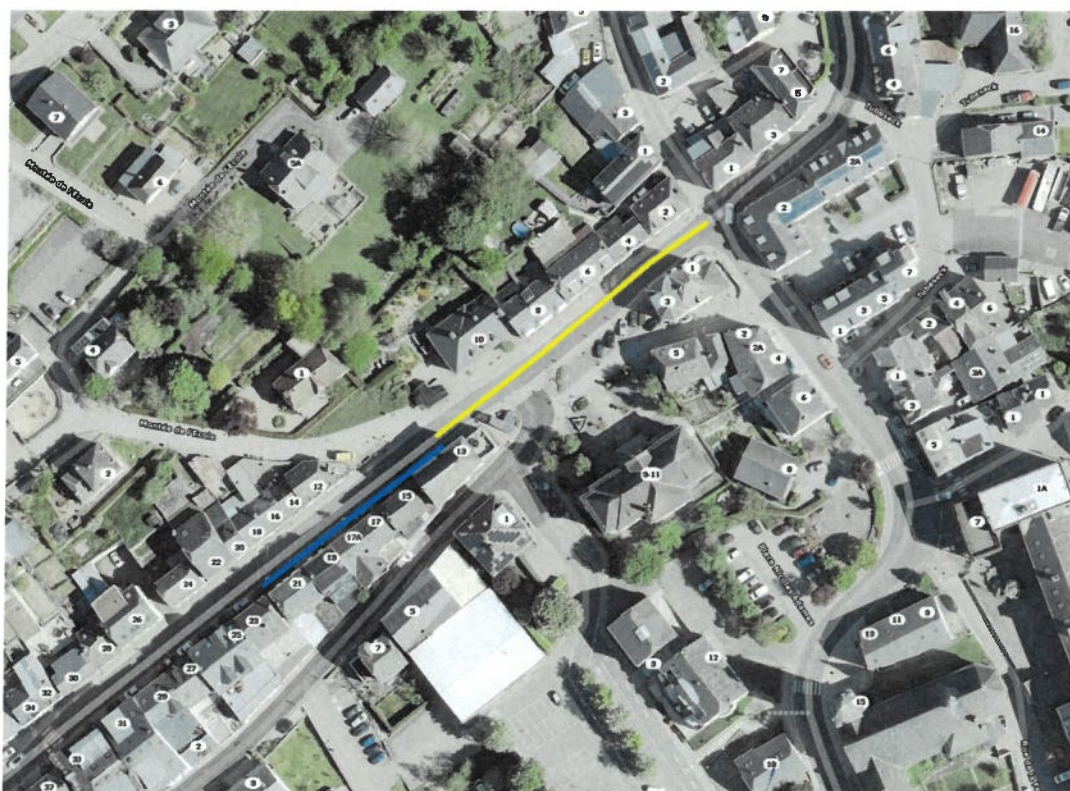
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 18 juin 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de la organisation de la « Joyeuse Entrée du Grand-Duc » à Troisvierges, le vendredi 10 juillet 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue de la N12 à hauteur de la mairie à « 9-11, Grand-rue » à Troisvierges, comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, le vendredi 10 juillet 2026 de 15h00 -20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2a.**
- **Déplacement de l'arrêt-bus « Troisvierges Gemeng » comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé, le vendredi 10 juillet 2026 de 15h00 – 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal E,19.**
- **Suppression des places de stationnement à hauteur de « 13 – 21, Grand-rue » à Troisvierges comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé, le vendredi 10 juillet 2026 de 15h00 – 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,18.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.

le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 13/07/2026